

ciens grands dignitaires ecclésiastiques du St. Empire. NN. SS. l'archevêque de Cologne et les évêques de Mayence et de Trèves sont venus visiter leur vénérable collègue de Spire, et s'entretenir réciproquement des besoins de l'Église catholique dans l'Allemagne occidentale. Arrivé le dernier, Mgr. de Trèves a été tout spécialement l'objet de la vénération publique et d'une sorte d'amende honorable populaire, improvisée dans tous les villages que le prélat traversait. Le clergé et le peuple, tous semblaient vouloir le dédommager des inconvénients dont il a été l'objet depuis l'exposition de la sainte Robe dans sa cathédrale de Trèves. Ce que l'on a particulièrement remarqué, c'est qu'à Spire, ville mixte où s'est formée, il y a deux ans, une communauté rongienne, il n'y a pas eu la moindre démonstration injurieuse ou simplement hostile contre Mgr. de Trèves. L'année dernière, les choses se seraient peut être passées bien autrement. Alors on croyait au rongisme une puissance irrésistible, et ses partisans se croyaient au moment de se rendre maîtres de l'Allemagne entière; aujourd'hui la secte a acquis par expérience le sentiment de son impuissance, ou plutôt de toute sa misère, et son ancienne outrecuidance a fait place à un découragement profond.

— L'on mande de Munster, que dans les premiers jours d'octobre, le chapitre de cette ville a reçu un bref pontifical dont l'objet est de lui donner de sages et salutaires conseils relativement à l'élection dont le chapitre aura bientôt à s'occuper. Le chapitre a été profondément touché de l'intérêt que le St. Père porte à la réoccupation du siège épiscopal, et il ne négligera rien pour mettre à exécution les paternelles intentions du Père commun des fidèles. Du reste, la liste des candidats qu'il a fait parvenir au ministère des cultes n'était pas encore revenue de Berlin, et le plus profond secret continuait à couvrir les négociations pendantes entre le chapitre et le gouvernement.

— On lit dans la *Gazette du Simplon* que le conseil d'Etat a adressé la lettre suivante à Mgr. l'évêque de Sion :

« Monseigneur,

« Dans les jours d'affliction et de calamité, nos ancêtres, animés d'une foi vive, se portaient en foule au pied des autels afin d'implorer la miséricorde et la protection divines.

« Le conseil d'Etat, pénétré des mêmes sentimens, s'adresse à vous, Monseigneur, pour que des prières publiques soient ordonnées dans toute l'étendue de la république.

« Profondément ému des malheurs qui menacent la Confédération et des circonstances graves dans lesquelles elle se trouve, le conseil d'Etat a déjà porté un arrêté en vertu duquel tout divertissement est défendu pendant l'hiver de 1846-1847.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de notre profonde vénération et de notre haute considération.

« Le président du conseil d'Etat, G. DE KALBERMATTEN.

« Le secrétaire d'Etat adjoint, BONVIN. »

Mgr. de Sion y a répondu par une lettre pastorale remplie des sentimens de la ferme espérance en Dieu qui n'abandonnera pas leur héritage à la malice des cantons protestans qui ne cherchent qu'à dissoudre l'alliance des sept catholiques. Mgr. l'évêque de Lausanne et Genève a donné à son clergé une circulaire dans le même sens; et il conjure son clergé de recourir à celle que l'Église appelle le *secours des chrétiens, la consolatrice des affligés*.

— Le Ghabel au canton de Zug, est une petite montagne, où les catholiques ont remporté, il y a deux siècles environ, leur dernière victoire sur les protestans; victoire qui fut suivie de la *paix de religion*. Depuis lors, il y a été bâti une chapelle dédiée à la Ste. Vierge où les catholiques des petits cantons viennent, chaque année, célébrer l'anniversaire de ce glorieux combat. Après la délivrance de Lucerne des corps francs, il a été ouvert, dans toute la Suisse catholique, une souscription pour joindre à cette chapelle un petit convent de Religieuses vouées à l'Adoration perpétuelle du très St. Sacrement. Cette année, après la messe d'action de grâces ordinaire, l'on a béni et posé la première pierre de ce pieux et modeste institut.

— On écrit de Genève, que les élections générales pour le nouveau

Grand-Conseil ont eu lieu le 23 octobre. Le dépouillement du scrutin prouve que le parti radical aura dans le Grand-Conseil une majorité très considérable.

On sait que depuis la révolution du 7 de ce mois, le nombre des membres du Grand-Conseil a été réduit de moitié. De 186 il a été descendu à 93. On ne sait si le parti victorieux a voulu mettre dans ce dernier chiffre une intention cabalistique.

Sur environ 9,000 électeurs, près 6,000 ont pris part au vote. La révolution de l'autre jour a encore changé les circonscriptions électorales. Il y en avait dix autrefois, il n'y en a plus que trois : celle de la rive droite du lac et celle de Carouge. La ville nomme 44 membres du Grand-Conseil; on avait dressé une liste de candidats radicaux, qui ont tous passé. Il y avait 3,349 votans; le dernier nommé a eu 2,084 voix. Chose assez singulière, M. James Fazy, le héros du jour, n'a été nommé que le vingt-deuxième.

Dans le collège de la rive droite, saconex, sur 13 membres à élire, il y a eu 7 conservateurs et 6 radicaux, en général des plus modérés. Dans le collège de la rive gauche, Carouge, sur 36 élections, il y eu 24 conservateurs et 6 radicaux, ce qui donne au parti radical une majorité de 62 voix contre 34. D'un autre côté il est entré dans le nouveau conseil 17 catholiques. La majorité du parti conservateur et des amis du dernier gouvernement s'est abstenue de paraître dans les élections.

Le Grand-Conseil était convoqué pour le 26. Il sera *Assemblée constituante* et devra régulariser la révolution et réviser la constitution.

— On lit dans l'*Ami de la Religion* : M. de l'Hermitte, l'une des victimes de la catastrophe de la diligence Gaillard, de Lyon, était un jeune homme de vingt-cinq ans, qui avait déjà renoncé au monde, où il occupait cependant un rang distingué, et se rendait dans un couvent de Trappistes. Il est mort en demandant la bénédiction du prêtre qui, plus heureux que lui, était parvenu à s'accrocher à un arbre, où il a attendu dix-huit heures, avec deux autres voyageurs, le bateau sauveur qui les a délivrés.

Pendant que M. le juge de paix de Feurs faisait la levée des cadavres rejetés par la Loire, son greffier éprouva un tel saisissement qu'il tomba pour ne plus se relever.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME ET L'IRLANDE.

— Nous avons dit que le bill pour l'établissement des collèges mixtes en Irlande, ayant été une occasion de division entre les Prélats catholiques d'Irlande, dont quelques uns consentaient à adopter ce bill, tandis que les autres le rejetaient, la Hiérarchie irlandaise en avait référé au Saint-Siège, et qu'une commission de Cardinaux nommée par le Souverain-Pontife, s'était prononcée contre le bill. La solution de cette importante affaire honore également et le pontificat de Grégoire XVI, sous lequel cet objet avait commencé à être discuté, et celui de Pie IX, qui, en laissant publier la décision de la commission des Cardinaux, a par cela même ratifié au moins implicitement cette décision, s'il ne l'a pas encore fait d'une manière officielle.

Le système d'indifférence religieuse, adopté pour les collèges irlandais par l'acte de Sir Robert Peel, avait tant de rapport avec le système d'impunité adopté par l'université de France, que la condamnation de l'un par le Saint-Siège, ne peut qu'encourager les Catholiques à repousser l'autre. Sous ce rapport, cet événement sera d'une très grande importance non seulement pour l'Irlande, qu'il concerne directement, mais aussi pour la France et d'autres pays sur lesquels il ne peut manquer de réagir d'une manière très favorable. L'article suivant de l'*Univers* fait connaître l'effet qu'a produit la décision de Rome sur les catholiques de France :

« La réprobation dont Rome a frappé le plan adopté par le dernier ministre anglais pour l'éducation supérieure de la jeunesse d'Irlande, commencée à porter ses fruits. L'opinion public, en Angleterre même, approuve la haute sagesse dont a fait preuve la commission de cardinaux réunie pour examiner cette importante question. Un des organes politiques de l'Angleterre protestante, le *Morning Post*, loue les membres de cette commission de la bienveillante et paternelle sollicitude manifestée par la condamnation du dangereux système qu'on avait cherché à inaugurer en lui donnant, pour la faire adopter, un vernis de libéralisme. Un ministre presbytérien, du nord de l'Irlande, proteste, dans une lettre rendue publique, contre l'opinion généralement répandue que les presbytériens irlandais accueilleraient favorablement le système de Sir Robert Peel. Ce révérend ministre déclare que si l'Église presbytérienne avait été consultée, ses membres n'eussent pas été moins unanimes que les catholiques à repousser un système d'éducation qui offre des dangers égaux à la jeunesse de toutes les croyances.

« En Angleterre comme en Irlande, le *collège bill* a été combattu par